

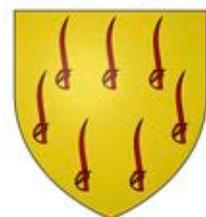
Sabarat

ENTRE RANDOULY ET BERBEZIEL

Bulletin d'information de la commune

Janvier 2024

Mairie de
SABARAT



Ariège - Pyrénées
Occitanie



Sommaire

Le Mot du Maire p. 2

Délibérations
du Conseil Municipal p. 3

Réalisations 2023 p. 7

Projets 2024 p. 10

La vie associative p. 12

Renseignements
utiles p. 16

Action Sociale
de la Mairie p. 18

École de Sabarat p. 19

Histoire
et patrimoine p. 20

Merci à la commission
communication, Agnès Leal Baquié,
les associations de Sabarat
et l'école.

Mairie de Sabarat
1, place du Pradet – 09350 – Sabarat
Tél : 05 61 69 91 08
Fax : 05 61 69 57 70
Email : mairiedeSabarat@orange.fr

www.Sabarat.fr

Directeur de publication
Laurent MILHORAT

Crédit photos
Mairie et associations de Sabarat.

Conception graphique et réalisation
benjamin-babron.com

Impression : NOVA Scop – Foix
05 61 65 14 64

Tirage : 275 exemplaires

Ce numéro peut être téléchargé
sur <http://www.Sabarat.fr>



Sabarat, Village d'avenir

Il y a six mois, dans la Vienne, la Première ministre annonçait le lancement du plan France ruralité, une nouvelle ambition pour les ruralités françaises, par laquelle l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) s'engageait au déploiement d'un programme d'ingénierie baptisé « Villages d'avenir » et destiné aux petites communes rurales de moins de 3 500 habitants. Seuls ou à plusieurs, des milliers de maires de France

métropolitaine et des territoires ultramarins se sont manifestés pour participer à ce programme d'accompagnement de la revitalisation de leurs communes en matière de logement, transport, culture, patrimoine, santé, etc. La commune de Sabarat, suite à un appel à candidature pour une première vague de communes labellisées, a postulé.

J'ai le plaisir de vous annoncer que, depuis le 20 décembre 2023, notre commune fait partie des 2 458 communes retenues sur l'ensemble du territoire français (20 sur l'Ariège), et est donc maintenant labélisée « **Village d'avenir** ».

Ce label va permettre aux communes lauréates d'être accompagnées dans leurs projets grâce au recrutement par le gouvernement de 120 chefs de projet, en poste à partir du 1er janvier 2024. En Ariège, ce chef de projet sera placé au plus près des équipes d'accompagnement en préfecture, sous-préfecture et DDT, afin d'épauler les communes dans leurs projets. Il sera au quotidien notre interlocuteur, avec une volonté d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage dans la réalisation de projets structurants pour ces communes répondant aux besoins quotidiens des habitants ou à amener une dynamique nouvelle dans la commune : projet de service nouveau et de proximité, réhabilitation/valorisation de bâtiment structurant, **réaménagement de centre bourg ou d'une place de village**, projet culturel et touristique, **nouvelle vision globale de la sécurité routière au sein du village**, développement d'un commerce ou point multi-services... Les projets en cours ou en gestance, présentés dans ce numéro de *Entre Randouly et Berbezeil*, comme la sécurisation routière des entrées du village ou la résorption de l'îlot problématique du bourg centre vont pouvoir bénéficier de cette aide.

En effet, le chef de projet pourra nous assister dans la mobilisation de différents dispositifs et ressources permettant de faciliter le franchissement des différentes étapes de définition et de réalisation des projets :

- lancement d'un **diagnostic territorial** si nécessaire,
- mobilisation d'**appuis en ingénierie locale** ou via la mobilisation de prestations, afin de s'appuyer sur l'offre existante sur le territoire,
- **recherche de financements** publics et privés (identification des dispositifs mobilisables, au niveau de l'Europe, de l'État et des partenaires territoriaux, régions, départements, etc., accompagnement dans les échanges avec les partenaires privés, aide au montage de dossiers si besoin),
- vigilance et appui vis-à-vis de la **conformité du projet** aux règles administratives (environnement, urbanisme, sécurité...),
- prise de contact avec les **interlocuteurs adaptés** des services de l'État mais aussi des autres financeurs et organismes adaptés au projet,
- aide au **repérage de projets similaires** pour faciliter les retours d'expériences ou sources d'inspiration,
- information sur de **nouveaux dispositifs** pouvant intéresser la commune.

L'année 2024 démarre donc pour notre commune avec des perspectives nouvelles et réjouissantes.

C'est donc avec un grand plaisir que je vous souhaite à toutes et tous une merveilleuse année. Que 2024 vous apporte la santé et des moments de bonheur partagés. La nouvelle année est également l'occasion de faire ses remerciements. Je tiens ici à remercier le travail des agents de la commune qui œuvrent pour améliorer et faciliter le quotidien des habitantes et des habitants. Tout comme eux, l'équipe municipale, comme vous pourrez le voir dans ce bulletin municipal, est pleinement engagée pour le cadre de vie, pour la solidarité, pour maintenir le dynamisme de notre commune. Nous restons motivés et déterminés.

Votre Maire
MILHORAT Laurent



Délibérations du conseil municipal 2023

Vous pouvez retrouver l'ensemble des Procès-Verbaux des Conseils Municipaux ainsi que les délibérations complètes sur le site www.Sabarat.fr

26 JUILLET 2023

Présents : MM. MILHORAT Laurent – REY Didier – LACANAL Carole – BARRÉ Patricia – BRIÈRE Stéphanie – LEAL RAMIREZ Agnès – PONS Magnolia.

Absents excusés : Monsieur BUSCAIL Arnaud.
Monsieur ESQUIROL William.
Madame LAPEYRE Gwenaëlle.
Monsieur THEUILLON Jean-François.

DÉLIBÉRATIONS

● OBJET : NOUVEAUX HORAIRES ÉCOLE SABARAT

L'école élémentaire de Sabarat fonctionne actuellement selon les horaires 8h45-12h15 / 14h15-16h45.

Le Conseil d'école a formulé une demande de modification d'horaires sur le RPI afin d'harmoniser notamment les temps École/ALAE.

L'objectif est de définir une même durée de pause entre midi et 14 heures et d'avancer l'arrivée des CM le soir à l'ALAE des Bordes afin de pouvoir organiser le goûter commun et lancer les activités.

Suite à une réunion entre l'équipe enseignante et la directrice de l'ALAE, il est proposé au Conseil Municipal de valider les nouveaux horaires pour l'école de Sabarat comme suit :

- Matin : 8h35-12h05 (Accueil : 8h25)
- Après-midi : 13h50-16h20 (Accueil :13h40)

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de modifier, à la demande du conseil d'école, les horaires d'entrée et de sortie des élèves de l'École de Sabarat :
- Matin : 8h35-12h05(Accueil : 8h25)
- Après-midi : 13h50-16h20 (Accueil :13h40)
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette délibération.

Votée à l'unanimité

● OBJET : CONVENTION GESTION DES POPULATIONS FÉLINES SANS PROPRIÉTAIRE AVEC LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DU PLANTAUREL

CONSIDÉRANT que la prolifération des chats errants sur la commune de Sabarat pose des problèmes de salubrité publique,

CONSIDÉRANT que la capture, la stérilisation de ces chats sont nécessaires pour limiter la prolifération, et qu'il convient après ces opérations de les relâcher dans leur milieu naturel, CONSIDÉRANT que les prix pratiqués sont les suivants :

ACTES	HONORAIRES TTC
Castration du chat et anesthésie	60 €
Ovariectomie de la chatte et anesthésie	90 €

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :
D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la clinique vétérinaire du Plantaurel, domiciliée à Saint Jean de Verges, et tout document afférent à ce dossier.

Votée à l'unanimité

● OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PÊCHE SABARAT LE GOUJON DE L'ARIZE

Le Conseil Municipal, prend connaissance de la demande de subvention exceptionnelle de l'AAPPMA de Sabarat "Le goujon de l'Arize", et après en avoir délibéré :

- approuve le versement d'une subvention exceptionnelle à l'AAPPMA de Sabarat "Le goujon de l'Arize", d'un montant de 75 € pour l'organisation sous l'égide de la Fédération française de pêche sportive une manche de la coupe de France de pêche à la truite aux appâts naturels,
- donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense devront être inscrits au Budget Primitif 2023.

Votée à l'unanimité

● **OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRIMITIF 2023**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 1 au budget principal 2023 comme suit :

- en Section de Fonctionnement (Dépenses) :

IMPUTATION	LIBELLÉ	DÉPENSES
627	Services Bancaires	+ 400 €
66111	Intérêts emprunts dettes	+ 1 427 €
673	Titres annulés	+ 573 €
6411	Rémunération Personnels Titulaires	- 2 400 €
TOTAL		0 €

Suite à cette DM, le budget prévisionnel d'investissement est équilibré en dépenses comme en recette à **380 449 €**.

- en Section d'Investissement (Dépenses et Recettes) :

IMPUTATION	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
202	Frais liés à la réalisation de documents	+ 15 000 €	
203	Frais d'études recherche développement	+ 10 000 €	
2051	Concessions, droits similaires	+ 500 €	
2188	Autres Immobilisations Corporelles	+ 500 €	
1641	Emprunts	+ 2 861 €	
1641	Emprunts		+ 120 000 €
TOTAL		+ 28 861 €	+ 120 000 €

Suite à cette DM, le budget prévisionnel d'investissement est en suréquilibre avec un total de dépenses **613 646 €** et un total de recette de **708 384 €**.

4

Votée à l'unanimité

● **OBJET : MODIFICATION PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS ÉGLISE SAINT ANNE**



CONSIDÉRANT que le Périmètre Délimité des Abords proposé par l'Architecte des Bâtiments de France sera plus adapté à la réalité du terrain ainsi qu'aux enjeux patrimoniaux et paysagers des abords des monuments historiques concernés, que l'actuel rayon de protection de 500 mètres,

CONSIDÉRANT qu'aucune remarque n'a été formulée sur le projet de PDA par le Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

DONNE un avis favorable à la proposition de la création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour de l'Église Saint-Anne dont le dossier est ci-annexé.

PRÉCISE que le dossier dudit périmètre sera soumis à enquête publique, organisée conjointement avec la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Arize Léze.

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures utiles à la poursuite du projet jusqu'à l'approbation du PDA.

RAPPELLE qu'après éventuelles modifications suite aux conclusions du commissaire enquêteur (décidées par l'A.B.F. en concertation avec la commune), le Préfet arrête et notifie l'arrêté de création des périmètres délimités à la commune. La modification définitive des périmètres est alors soumise à l'approbation du conseil municipal.

Votée à l'unanimité

Présents : MM. MILHORAT Laurent – REY Didier – LACANAL Carole – BARRÉ Patricia – BRIÈRE Stéphanie – ESQUIROL William – PONS Magnolia – THEUILLON Jean-François.

Absents excusés : Monsieur BUSCAIL Arnaud.

Madame LAPEYRE Gwenaëlle (procuration à M. THEUILLON Jean-François).
Madame LEAL RAMIREZ Agnès.

DÉLIBÉRATIONS

● OBJET : SUPPRESSION DE POSTE & MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'assemblée délibérante, Décide :

- De la suppression des postes suivants : un poste Adjoint Administratif principal 2^e Classe à temps complet;
- De modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe;
- Que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération;

Suite à cette délibération, voici le tableau de l'évolution des effectifs de la mairie de Sabarat :

	DEPUIS LE 24 AOÛT 2021		AU 26/09/2023	
Filière Technique	1 poste Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (C2)	20 H	1 poste Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (C2)	20 H
	1 poste Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (C3)	35 H	1 poste Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (C3)	35 H
Filière Administrative	1 poste Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (C3)	17H30	1 poste Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (C3)	17H30
	1 poste Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (C2)	35 H		

Votée à l'unanimité

● OBJET : HORAIRE EMPLOYÉ ADMINISTRATIF MAIRIE

Vu le départ par voie de mutation d'une secrétaire effectif depuis le 29 août 2023,

Le Conseil Municipal, décide de modifier les horaires de travail du service administratif, à partir du 9 octobre 2023 comme il est présenté ci-dessous :

Rappel des effectifs du service administratif: 1 adjoint administratif

Nouveaux horaires de travail :

• LAC Edwige

Temps de travail Hebdomadaire : 17 heures 30 minutes réparties comme suit :

Lundi : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00
Mercredi : 9h00 - 13h00
Jeudi : 13h30 - 17h00
Vendredi : 9h00 - 12h00
RTT : Nulle

Votée à l'unanimité

● OBJET : HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les horaires d'ouverture au public de la mairie ont été fixés par délibération du 19 décembre 2018 comme suit :

- Lundi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h30
- Mardi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h30
- Mercredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h30
- Jeudi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h30
- Vendredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h30
- Samedi : 9h00 - 12h00

Monsieur le Maire explique qu'il convient de les modifier suite au départ par voie de mutation d'une secrétaire. Le Conseil Municipal oui cet exposé, après en avoir délibéré décide de modifier les horaires d'ouverture au public de la mairie à compter du 9 octobre 2023 soit :

- **Lundi : 13h45 - 16h45**
- **Mercredi : 9h15 - 12h30**
- **Jeudi : 13h45 - 16h45**
- **Vendredi : 9h15 - 11h45**

Votée à l'unanimité

● **OBJET : PARTICIPATION À LA REPRISE DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES – RUE DES JARDINS EN COORDINATION AVEC LA POSE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA) de l'Ariège pour les travaux les travaux de remplacement du pluvial rue des Jardins à Sabarat.

Le projet consiste en la mise en place d'un réseau pluvial en PVC 400 mm en réalisation commune avec l'assainissement sur 33 mètres linéaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SMDEA a estimé ces travaux à 6 958,33 € HT.

Le Conseil Municipal oui cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- de Valider les travaux les travaux de remplacement du pluvial rue des Jardins à Sabarat ;
- d'accepter le devis présenté par le SMDEA, d'un montant de 6 958,33 € HT ;
- d'autoriser monsieur le Maire à solliciter des financements auprès de l'État (DETR) et du Département de l'Ariège (FDAL) ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- d'inscrire la somme au Budget Primitif 2024.

Votée à l'unanimité

18 DECEMBRE 2023

Présents : MM. MILHORAT Laurent - REY Didier - LACANAL Carole - BARRÉ Patricia - BRIÈRE Stéphanie - PONS Magnolia.

Absents excusés : Monsieur BUSCAIL Arnaud.
Monsieur ESQUIROL William.
Madame LAPEYRE Gwenaëlle.
Madame LEAL RAMIREZ Agnès (procuration à M^{me} LACANAL Carole).
Monsieur THEUILLON Jean-François.

DELIBERATIONS

6

● **OBJET : RECENSEMENT POPULATION 2024 - DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL ET RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR**

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2024, les opérations de recensement de la population. Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer la rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désignation du coordonnateur.

PREND ACTE de la désignation de M^{me} LAC Edwige, coordonnateur communal par M. le Maire afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2024

Recrutement de l'agent recenseur.

AUTORISE M. le Maire à recruter par contrat, selon l'article 3 premièrement de la loi du 26 janvier 1984, un agent recenseur pour assurer le recensement de la population en 2024.

La collectivité versera un forfait de 680 € brut pour le travail de recensement effectué.

La collectivité versera un forfait de 100 € pour les frais de transport.

L'agent recenseur recevra 20 € pour chaque séance de formation.

Votée à l'unanimité

● **OBJET : TRAITEMENT ACOUSTIQUE CANTINE SCOLAIRE - DEMANDE D'ATTRIBUTION DE DETR 2024**

Coût prévisionnel du projet :

Amélioration de l'acoustique de la cantine scolaire : 4 315 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré sollicite une subvention de 2 158 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 auprès de l'État.

Votée à l'unanimité

● **OBJET : TRAITEMENT ACOUSTIQUE CANTINE SCOLAIRE - DEMANDE D'ATTRIBUTION DU FDAL 2024**

Coût prévisionnel du projet :

Amélioration de l'acoustique de la cantine scolaire : 4 315 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré sollicite une subvention de 1 295 € au titre du Fond Départemental d'Action Locale 2024 auprès du Conseil Départemental de l'Ariège.

Votée à l'unanimité

Réalisations 2023

RÉNOVATION THERMIQUE ET ÉNERGETIQUE, SALLE POLYVALENTE

Projet lancé fin 2020, la Rénovation Énergétique de la Salle Polyvalente « Du Langoust » afin d'améliorer sa performance énergétique est maintenant effective.

Les travaux ayant permis cette amélioration sont les suivants :

- La rénovation complète du plafond de la salle incluant une isolation thermo-acoustique performante.
Critère de performances : isolant $R > 6 \text{ m}^2\text{K/W}$.
- La rénovation de l'ensemble des parois extérieures pour le confort thermique et acoustique et l'esthétique.
Critère de performances : isolant $R > 3,7 \text{ m}^2\text{K/W}$
- Le remplacement des menuiseries extérieures et intérieures.
Critère de performances : $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $S_w \leq 0,35$
- Le remplacement du système de chauffage vétuste (chaudière fioul) par un matériel plus performant et programmable.
Critère de performances : Efficacité énergétique $> 111\%$
- La mise en place d'une ventilation mécanique simple flux modulée à détection de présence et CO_2
- Le remplacement de l'éclairage vétuste par des éclairages LED (prise en compte des exigences liées aux économies d'énergie).

La mise en conformité des locaux aux nouvelles normes en vigueur concernant la sécurité des personnes en cas d'incendie, ainsi que la mise aux normes des installations électriques, ont aussi été réalisées.

Des travaux de peinture pour un montant près de 12 000 € sont prévus début 2024.

Des travaux d'amélioration de l'accessibilité seront aussi programmés.

Coût études :

• Architectes	22 000 € HT
• Contrôle technique	4 850 € HT
• Mission CSPS	1 960 € HT
• Diagnostic Amiante	1 067 € HT
• Diagnostic Charpente Métallique	1 730 € HT
MONTANT TOTAL ÉTUDES	31 607 € HT
SOIT	37 928 € TTC

Coût des travaux :

• Renforcement Charpente Métallique	26 484 € HT
• Lot 1 : Gros œuvre	10 545 € HT
• Lot 2 : Menuiseries Extérieures	53 075 € HT
• Lot 3 : Plâtrerie - Plafonds- ITE	125 482 € HT
• Lot 4 : Électricité - Plomberie - Chauffage	65 412 € HT
MONTANT TOTAL TRAVAUX	280 998 € HT
SOIT	337 197 € TTC

Financement études :

• Récupération TVA études	6 751 €
• Financement commune études	31 177 €
TOTAL	37 928 €

Financement des travaux :

• État - DSIL 2021	84 286 €
• État - DETR 2023 Bâtiment Public	30 500 €
• Région - Engagement pour la transition énergétique	46 357 €
• SDE09 - Rénovation énergétique des bâtiments publics	29 500 €
• CD09 - Rénovation énergétique bâtiments publics	24 856 €
TOTAL AIDES PARTENAIRES	215 499 €
Soit 77 % du montant total HT des travaux	
RÉCUPÉRATION TVA TRAVAUX	61 535 €
FINANCEMENT COMMUNE TRAVAUX	60 163 €
TOTAL	337 197 €



Coût total de l'opération (Études + Travaux) :

312 605 € HT, soit 375 126 € TTC

Subventions perçues, 215 499 €, soit 69 % du montant HT :

- État DSIL, 84 286 €
- État DETR, 30 500 €
- Région Occitanie, 46 357 €
- Département de l'Ariège, 24 856 €
- SDE09, 29 500 €

Récupération TVA : 68 287 €

Coût pour la commune : 91 340 €

avec possibilité de faire appel à des C2E pour faire encore baisser le coût.



ÉTUDE BOURG CENTRE

La commune de Sabarat compte en effet depuis de nombreuses années un îlot particulièrement dégradé, composé de plusieurs bâtis à l'état de ruine ou d'abandon manifeste autour d'une ruelle étroite et sombre nommée rue du Moyen-Âge.

La commune, en lien avec l'ANAH, l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie et le service renouvellement urbain de la Communauté de communes Arize-Lèze, a engagé une étude pour résoudre la situation de cet îlot mettant à mal l'image de la commune et portant préjudice aux bâtiments attenants, en bon état de conservation. La réduction de la vulnérabilité de l'îlot face à l'aléa inondation et la préservation du patrimoine urbain font pleinement partie de cette phase pré-opérationnelle du projet. L'objectif de cette mission a été de co-construire avec les partenaires et les élus une stratégie d'intervention pour l'îlot du Moyen Âge. Le but de cette étude est de conseiller la collectivité sur la stratégie opérationnelle à engager sur l'îlot du Moyen Âge.

Voici les 4 scénarii proposés par le Cabinet d'étude sous réserve des acquisitions foncières et du reste à charge pour la commune du coût du projet.

• Scénario A : réhabilitation et curetage pour création de logement

- Réhabilitation du bâtiment situé à la parcelle 218 avec une fusion avec bâtiment situé à la parcelle 219 pour créer un logement au 1er étage (grange au rdc)
- Démolition parcelle 213

- Déblayement des parcelles 214 et 217
- Création d'un jardin privé sur les parcelles 213, 214, 217 et 225

• Scénario B : réhabilitation et curetage pour création d'équipement

- Réhabilitation du bâtiment situé à la parcelle 218 avec une fusion avec bâtiment situé à la parcelle 219 pour créer un équipement au 1er étage (grange au rdc)
- Démolition parcelle 213
- Déblayement des parcelles 214 et 217
- Création d'un jardin public sur les parcelles 213, 214, 217 et 225

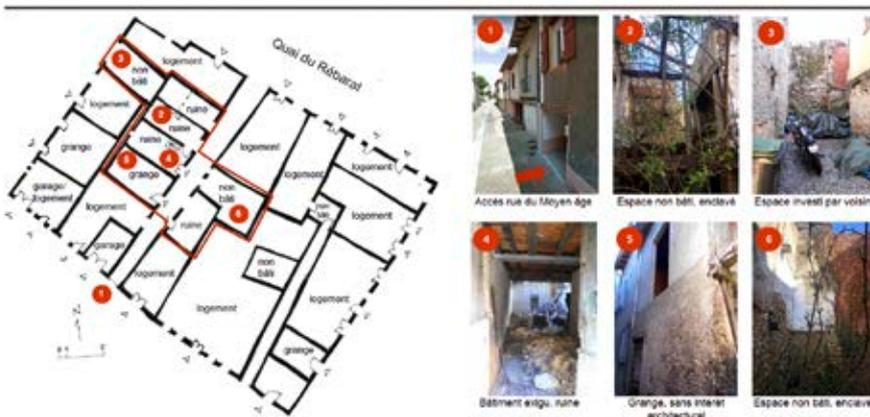
• Scénario C : démolition partielle du bâtiment situé sur la parcelle 218

- Démolition partielle du bâti sur la parcelle 218 afin de créer un préau
- Démolition parcelle 213
- Déblayement des parcelles 214 et 217
- Création d'un jardin public sur les parcelles 213, 214, 217 et 225

• Scénario D : démolition du bâtiment situé sur la parcelle 218

- Démolition du bâti sur la parcelle 218
- Démolition parcelle 213
- Déblayement des parcelles 214 et 217
- Création d'un jardin public sur les parcelles 213, 214, 217 et 225

ÎLOT DU MOYEN ÂGE : ÉTAT DES LIEUX



L'étude complète est consultable en mairie.

Coût de l'étude : 19 150 € HT, soit 22 980 € TTC pour 39,5 jours de travail

Subventions perçues, 19 170 €, soit 101 % du montant HT :

- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) : 9 575 €
- Établissement Public Foncier Occitanie (EPFO) : 5 745 €
- Etat DGD-Urbanisme : 3 850 €

Coût pour la commune :

0 € du montant HT
3 810 € du montant TTC (TVA récupérable si travaux effectués par la suite)

MISE EN ACCESSIBILITÉ WC PUBLIC

La mise en place de nouveaux WC public aux normes PMR, qui est en projet depuis plus de deux ans, est effective depuis février 2023.

Cette mise en place a été retardée de 1 mois suite à des intempéries qui ont détériorées la plateforme d'accueil des WC et ce qui a engendré un coût supplémentaire de pose (Déplacement Grue).

Pour rappel, le choix de la municipalité a été guidé par les avantages liés à la cabine WC prémontée, c'est-à-dire :

- Répond aux Normes Handicapés NF P99-611. Ces normes prévoient la possibilité pour une personne handicapée d'accéder, de circuler et d'utiliser les prestations à l'intérieur de l'installation.
- Solidité, fiabilité et anti-vandalisme : Tous les équipements en inox, essais de résistance aux chocs contrôlés sur la porte, essais à l'arrachement sur tous les éléments intérieurs et extérieurs de la toilette.
- Hygiène et propreté : Nettoyage à haute pression, nettoyage sol et cuvette à l'eau avec l'adjonction d'un produit désodorisant et désinfectant, nettoyage et séchage de l'abattant.
- Toutes les fonctions du sanitaire monobloc sont automatisées : ouverture de porte avec témoin de présence, fermeture automatique et mise en route du système autonettoyant, nettoyage, lavage des mains.

Coût de l'opération : 43 915 € H,T soit 52 698 € TTC

• WC : 44 400 € TTC, dont 2 520 € de surplus déplacement Grue

• Plateforme : 8 298 € TTC

Subventions perçues, 26 385 €, soit 60 % du montant HT :

• État FSIL : 24 485 €

• Département de l'Ariège FDAL : 1900 €

Récupération TVA : 8 645 €

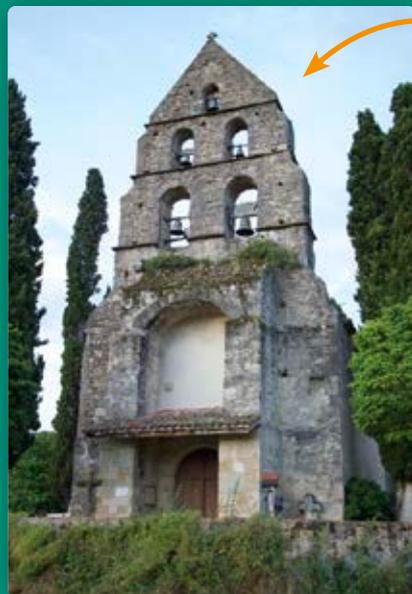
Coût pour la commune : 17 668 €



DÉVÉGÉTALISATION ÉGLISE

Lors de sa visite à Sabarat, le 3 mars 2022, madame MARQUEZ, Architecte des Bâtiments de France de l'Ariège, avait fait remarquer que le clocher de l'Église, avait besoin d'un entretien (dévégétalisation, dépose des éléments instables, reprise des parties altérées et petites sapes et colmatage des trous suite aux chutes des pierres).

Les travaux de dévégétalisation, dépose des éléments instables, reprise des parties altérées et petites sapes et colmatage des trous suite aux chutes des pierres ont été réalisés par une entreprise spécialiste dans la réhabilitation et la restauration des ouvrages patrimoniaux, la société Alternative Travaux en Hauteur, basée à Saint-Pierre-de-Rivière. Ces travaux ont été réalisés par des cordistes, spécialistes des travaux en hauteur, professionnels de l'escalade, en Septembre 2023.



Avant les travaux...

Coût de l'opération : 4 500 € HT,

soit 5 400 € TTC

Subventions perçues, 3 600 €,

soit 80 % du montant HT :

• État DRAC : 1 125 €

• Région Occitanie : 1 125 €

• Département de l'Ariège FDAL :

1 350 €

Récupération TVA : 886 €

Coût pour la commune : 914 €

après les travaux!



Projets 2024

CHANGEMENT DU CHAUFFAGE, ÉCOLE- MAIRIE-CANTINE-CLAE

Projet prévu en 2023 qui n'a pu être réalisé et qui est reporté en 2024.

Dans une démarche d'économie de l'énergie, le Conseil Municipal de la commune de Sabarat sur proposition de la commission travaux a décidé de changer le chauffage à la mairie, à l'école, au CLAE et à la cantine.



En effet, les radiateurs de la mairie, de l'école, du CLAE et de la cantine sont vétustes et consommateurs d'énergie.

Il est proposé de le remplacer par un système de chauffage par pompe à chaleur air /air plus moderne et ayant donc une consommation énergétique moindre.

Du chauffage en hiver, du rafraîchissement en été. Grâce à son mode de fonctionnement, la pompe à chaleur air/air réversible pourra agir pour le confort de nos têtes blondes en toutes saisons. Ainsi, en été, le mode de fonctionnement s'inverse pour prélever l'air chaud à l'intérieur du logement et diffuser, à la place, de l'air frais permettant de réduire la température intérieure dans les périodes de fortes chaleurs.

Coût prévisionnel de l'opération :
11 674,88 € HT, soit 14 009,86 € TTC

Subventions demandées :

- État DETR : 5 838 €
- Département de l'Ariège FDAL : 3 502 €

Récupération TVA estimée :
2 298,17 €

Coût prévisionnel pour la commune : 2 371,19 €

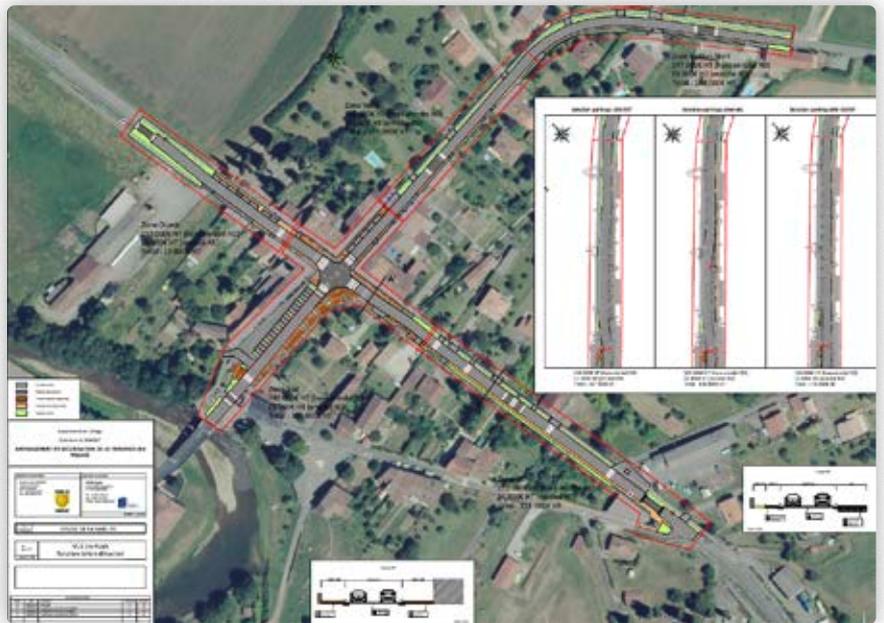
ÉTUDE ROUTIÈRE SÉCURISATION ENTRÉES VILLAGE

En septembre 2017, le conseil municipal en place avait par délibération reconnu la nécessité de réaliser des travaux de ralentissement et d'aménagement urbain sur le secteur concernant le croisement des 4 chemins et les routes adjacentes (Route de Daumazan, route de Pailhes, route du Carla et tronçon 4 chemins -Mairie : RD119-RD628-RD26).

L'étude menée par le cabinet OTCE avait estimé le montant des travaux à plus de 1 million d'euro (1 040 590 € pour la solution de base) Au vu du montant des travaux, il avait été envisagé de phaser les investissements en 4 tranches.

Le renouvellement des instances et la crise sanitaire, ainsi que d'autres travaux mieux financés, ont vu ces opérations reportées. La commission travaux de la mairie va relancer ce projet, en proposant au Conseil Municipal de mandater un cabinet qui devra mettre en avant la sécurisation et les travaux de ralentissement au détriment de l'aménagement urbain.

Cette étude obligatoire devra être présentée en Commission de Traverse d'Agglomération du Département de l'Ariège pour validation (les travaux étant effectués sur des départementales) et demande de subvention.



INSONORISATION CANTINE

Lors des derniers conseils d'école, les intervenants de Léo Lagrange, titulaire de la DSP Enfant Jeunesse de la communauté des communes Arize Lèze, en charge de l'ALAE sur le temps de midi, se sont plaint du bruit dans la cantine.

Une intervention d'une société spécialisée dans le traitement des problèmes d'acoustique a été commandée.

Celle-ci fait apparaître un Temps de Réverbération (TR=écho) de 1,2 seconde. Le TR moyen à respecter selon la réglementation est compris entre 0,4 et 0,8. Le traitement afin de descendre le TR à 0,5 seconde se fera grâce à des panneaux acoustiques : 7 suspendus et 2 muraux.

Coût prévisionnel de l'opération : 4 315 € HT, soit 5 178 € TTC

Subventions demandées :

- État DETR : 2 158 €
- Département de l'Ariège FDAL : 1 295 €

Récupération TVA estimée : 849 €

Coût prévisionnel pour la commune : 876 €



CHEMINS COMMUNAUX RÉGULARISATION

L'entretien de ces chemins communaux, qui depuis la délibération du 27 mars 2017, sont devenus chemins d'intérêt communautaire, est donc assuré par le service voirie de la Communauté des Communes Arize Lèze.

Par délibération du 10 novembre 2022, la Communauté des Communes Arize Lèze a revu la définition de l'intérêt communautaire pour la voirie.

Cette délibération exclut les chemins de l'intérêt communautaire et donc de l'entretien par l'équipe voirie, les chemins non cadastrés (tracés et goudronnés sur des parcelles privées, mais étant cadastrés sur d'autres sections).
Exemple de chemin à régulariser :



Il a donc été demandé aux communes de régulariser ces chemins pour les cadastrer sur des parcelles publiques.

Pour Sabarat, cela concerne 10 chemins sur les 20 chemins communaux.

Pour cela il faut lancer une étude géomètre et, pour les propriétaires qui le souhaitent, passer un acte administratif avec la mairie pour une session du chemin. (Les propriétaires concernés seront contactés par la mairie courant 2024.)

Si les propriétaires refusent ces chemins ne pourront plus être entretenus.

Coût de l'opération :

- Géomètre (Devis) : 7 231 €
- Actes administratifs (estimation) : environ 300 € l'acte – 1 acte par propriétaire concerné - 19 propriétaires concernés, soit 5 700 €

Coût Total estimé : Près de 13 000 €

En bleu le chemin cadastré

En rouge le chemin réel goudronné

PLUVIAL RUE DES JARDINS

Le SMDEA a entamé des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif place du Coustou et rue des Jardins à la fin de l'année 2023.

Afin de réaliser les travaux rue des Jardins, le SMDEA au vu de la configuration de la rue, ne peut mettre en place le réseau d'assainissement que s'il refait aussi le réseau pluvial. Ce réseau étant de compétence communale, si ces travaux ne sont pas pris en charge par la mairie, les travaux d'assainissement ne pourront pas être effectués rue des jardins. Un devis d'un montant de 10 739,44 € HT pour 47 m linéaire de pluvial avait été refusé car la municipalité ne voyait pas l'intérêt de dépenser près de 11 000 € pour remplacer un pluvial qui fonctionne.

Une réunion avec madame la directrice technique du SMDEA s'est tenue début mai 2023, afin de savoir comment réaliser les travaux d'assainissement rue des Jardins. Le SMDEA a alors précisé que si la commune ne prenait pas en charge les travaux de remplacement du pluvial rue des jardins le SMDEA était dans l'impossibilité de réaliser les travaux d'assainissement (problème de largeur de la rue).

Un autre chiffrage de ces travaux a alors été demandé au SMDEA. Le nouveau projet consiste en la mise en place d'un réseau pluvial en PVC 400 mm en réalisation commune avec l'assainissement sur 33 mètres linéaires. Le montant du devis parvenu à la mairie le 05 juillet 2023 est de 6 958,33 € HT. Il a été validé par délibération du Conseil Municipal du 26 septembre, juste pour pouvoir bénéficier du tout-à-l'égout rue des Jardins

Coût de l'opération : 6 958,33 €





La vie associative



© Freepik / Freepik

ACCA

L'Association de Chasse de Sabarat tire un bilan de mi-saison.

Les faisans, les lièvres sont stables sur la commune alors que les sangliers et les cervidés seraient en légère augmentation.

Au sujet des cervidés, les battues sont en cours tous les dimanches, aussi les membres du bureau proposent aux habitants du village de se rapprocher des responsables de battues pour **un partage du gibier** pour ceux intéressés.

Le local de chasse devrait s'embellir pour le printemps prochain.

Nous remercions encore tous les propriétaires de nous laisser pratiquer nos passions sur leurs terres.

Bonnes fêtes à tous.

**Le Président,
Christopher Vergé**

Le goujon de l'Arize

12

Le dimanche 14 mai 2023 Sabarat a accueilli les participants d'une manche du **championnat de France de pêche 2023**, malgré une journée pluvieuse, la convivialité était au rendez-vous. Nous remercions la municipalité pour son accueil. Quelques projets pour l'année 2024, certainement et toujours à Sabarat la finale du championnat de France de pêche, date pas encore communiquée, et, nous aimerions **organiser un concours de pêche lors de la fête à Sabarat**.



Foyer rural de Sabarat

À la suite de l'assemblée générale de janvier 2023, une nouvelle équipe a été constituée.

Diverses activités quotidiennes ont été proposées comptant 57 adhérents ainsi que le grand vide-grenier pour Pentecôte.

Saison 2023-2024 - L'heure du partage et du renouveau !

Cette année encore de nombreuses activités sont mises en place pour vous divertir.

On retrouve la gym douce, le flamenco, les jeux de société, le self-defense, le dessin etc. Ce sont des activités adaptées à tout âge, n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements au 06 58 78 51 76 ou foyerruralsabarat@gmail.com



Les bénévoles ont également prévu des manifestations, nous retrouverons donc :

- dimanche 3 décembre : décoration du sapin de Noël par les enfants avec ateliers créatifs et goûter ;
- vendredi 19 janvier : Concours de Belote ;
- samedi 3 février : Loto ;
- lundi 20 mai : Grand Vide-Grenier ;
- l'omelette de Pâques et une sortie/voyage sont en cours de discussion.

Toutes idées nouvelles sont les bienvenues !

Les cartes adhésions sont en vente : adultes 14 € / enfants -12 ans 11 €.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année. À très vite.

Le Foyer rural



Sabarat Olympic Club - Section pétanque

Carnet Noir : Fernand Rey, dit NANA, nous a quitté.

C'est avec une grande émotion que nous avons accompagné notre ami "Nana" dans sa dernière demeure.

Tu étais une personne aimante, pleine de gentillesse, de générosité et de sensibilité.

Tu t'es investi dans de nombreuses associations de ton village de Sabarat, telles que la chasse, la pêche, le foyer rural et depuis plus de vingt ans au sein de la pétanque où tu étais trésorier et un membre très actif.

Tu es parti serein, entouré des tiens.

On ne te dit pas adieu mais au revoir, tu as rejoint nos amis boulistes afin de reprendre la partie ...

Nous présentons nos condoléances à toute ta famille...

Tu resteras toujours dans nos cœurs.

Au revoir NANA...

Tes amis boulistes



Observatoire Astronomique de Sabarat

L'association de l'Observatoire de Sabarat rassemble des bénévoles amateurs et passionnés d'astronomie.

Depuis sa création, elle s'est fixée comme objectif principal de développer l'astronomie auprès de tous les publics. L'association comprend une cinquantaine de membres bénévoles et depuis 2021, d'un salarié qualifié (M. Yannick LAMOTTE) pour les animations, les stages et les manifestations publiques.



Grâce à l'engagement de ses bénévoles et de son animateur salarié, l'association a pu en 2023 organiser :

- Près de **50 soirées publiques**, ce qui nous a permis de faire connaître l'astronomie à près de 750 personnes. Pour information, l'accès à nos soirées est limité à 35 participants et uniquement sur réservation. L'Office de Tourisme Arize-Lèze contribue comme toujours à la réussite de la notoriété de l'Observatoire et de sa fréquentation, qui se maintient par rapport à 2022.
- Plus de **80 animations** (écoles, collèges, centres de loisirs, centres touristiques, après-midi famille, Escape Game) ont également été réalisées par notre animateur. Nombre d'animations en hausse par rapport à 2022.
- **5 stages « Petite Ourse »** dans le cadre de l'AFA (Association Française d'Astronomie) ont permis à 21 enfants de 8 à 14 ans de découvrir l'activité. 115 enfants ont participé à ces stages depuis 3 ans et ont pu repartir avec le diplôme « Petite Ourse ».
- **1 stage d'initiation** à l'astronomie de 3 jours pour adultes (à partir de 14 ans) a également été organisé. Deux autres stages sont planifiés pour 2024.

En 2024, nous poursuivons les travaux de mise aux normes de nos installations pour mieux accueillir le public et nous souhaitons pouvoir poursuivre les travaux d'amélioration du grand télescope et de sa coupole (qui a plus de 32 ans) dont l'entretien nécessite toute notre attention. Le Rotary Club de Foix a d'ailleurs organisé un événement sportif dont les fonds récoltés permettront de réparer une partie de la coupole. Nous sommes à l'écoute de différents artisans ou autres mécènes qui nous proposeraient leur compétence ou leur aide. Nous remercions grandement la Mairie de Sabarat d'avoir refait la route d'accès à l'Observatoire. Route qui est de plus en plus utilisée par les visiteurs tant le nombre d'animations proposées est croissant.

Pour 2024, nous maintiendrons toutes ces animations que nous avons l'habitude d'organiser, **nous proposerons des anniversaires** les mercredis après-midi et peut-être les samedis ou dimanche, nous animerons la nouvelle activité « **Fake news dans l'Astronomie** » pour les 9-16 ans dans le cadre de l'AFA, principalement dans les médiathèques, les Collèges et Lycées, etc.

Nous tenterons enfin de remplir tous les critères pour que l'Observatoire de Sabarat devienne **École d'Astronomie** dans le département.

Notre site Internet annonce régulièrement toutes nos activités : www.observatoire-sabarat.com

Comité des fêtes, retour sur 2023

Notre Assemblée générale a eu lieu le dimanche 15 janvier, après un retour sur l'année écoulée et sur la présentation des comptes, nous accueillons avec grand plaisir les nouveaux membres : Liséa Rhodes, Sara Baquie, Hugo Pons, Luc Pons et Nicolas Liégeois, tous les 5 venus compléter notre petite équipe composée de Magnolia PONS (présidente), Marie Commenge (trésorière), Sabrina Massat (secrétaire), Morgane Pons, Lucie Pons, Amandine Lendomer et Vincent Milhorat.



Première animation proposée, le Feu de la St Jean / Fête de la Musique le 24 juin.

Nous avons proposé une petite soirée musique / chants / karaoké avec « Fiorenzo le Temps d'un juke-box », autour de plateaux tapas concoctés par nos soins, et de quelques boissons fraîches... un joli moment de convivialité !

Nous avons terminé la soirée avec le **magnifique feu de la St Jean** qui avait été méthodiquement réalisé par nos jeunes recrues et qui a brûlé jusqu'au bout de la nuit !

Fête de la Ste Anne les 28, 29 et 30 juillet

Le vendredi, nous avons pu apprécier une très bonne mounjetado animée par les bandas les Amuse-gueules qui ont su mettre l'ambiance sous le chapiteau monté pour l'occasion.



- La disco le Décibel a su mettre le feu également !
- Le samedi, cette année encore le magicien a su faire briller les yeux des enfants.
- La batucada a su nous faire voyager et la saucisse au mètre elle, a été une réussite cette année encore.
- Le feu d'artifice quand à lui , nous en a mis plein les yeux.
- La disco Euphoria a su enflammer la piste de danse jusqu'au bout de la nuit, il y a bien longtemps que nous n'avions pas vu autant de monde sur la Place de l'Ario !
- Nous avons eu beaucoup d'aide de vous tous...
- Côté service, nous remercions Anaïs, Alice, Sofia, Ellie, Nathan, Ylan et Cyril.
- Côté gastronomique, nous remercions Édith, Perrine, Patricia, Monique, Edwige et Manon pour la préparation de la mounje.
- Côté polyvalence, cette année encore les copains de Hugo, Jaouen et Maxime se sont fait embaucher tout le weekend, à mettre et enlever les tables, les chaises et à servir la mounjetado ou à la buvette.



Nous remercions Christophe pour le transport des croustades, du pain et le don de pichets, Yohan pour le transport de la saucisse, et l'entreprise Pons pour le don des pichets.

Encore une fois merci à William et JP pour leur aide en buvette, Nathalie et Laurent pour leur aide préparation et cuisson de la saucisse au mètre. Et pour finir, merci à la municipalité pour les aides (prêt du mobilier, pour les aides financière et administrative, etc...) et merci aux employés de mairie, à Edwige pour toutes les demandes et arrêtés nécessaires, et à Thierry, qui nous rend beaucoup de services.

Nous espérons vous avoir régalé pendant ces 3 jours de fête, et espérons surtout que l'on pourra maintenir cette manifestation comme il se doit car même à 12 bénévoles, ça reste compliqué, nous en appelons donc, cette année encore, à nous rejoindre au sein du comité sans quoi la prochaine fête de la Ste Anne en sera impactée !

Notre assemblée générale aura lieu le dimanche 14 janvier 2024 à 16 h.

Manifestations prévues en 2024 :

Le Loto, samedi 2 Mars à 20h30

La fête de la Ste Anne, les 26, 27 et 28 juillet



À Daumazan-sur-Arize, je suis accompagné-e pour effectuer mes démarches administratives en ligne.



Découvrez les offres France services à La Poste de Daumazan-sur-Arize.

Au bureau de poste

- Demandez conseil au chargé de clientèle référent France services pour effectuer vos démarches administratives en ligne.
- Bénéficiez gratuitement et en libre-service d'un accès à Internet et à nos équipements numériques :
 - ▶ Tablette ou ordinateur
 - ▶ Imprimante, scan



LA POSTE DE DAUMAZAN-SUR-ARIZE
12 route de Toulouse - 9350 DAUMAZAN-SUR-ARIZE

HORAIRES D'OUVERTURE
Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 09h00-12h00 / 13h30-16h00

Tél : 05 34 01 00 90
daumazan-sur-arize@france-services.gouv.fr

Les services du quotidien à côté de chez vous.



- **MA SITUATION DE VIE CHANGE**
Je déclare mon changement de situation suite à une naissance ou au décès d'un proche. Je demande le RSA, la prime d'activité, une aide au logement (APL, ALF,...).



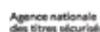
- **JE PRENDS SOIN DE MA SANTÉ**
Je demande une carte vitale, je suis mes remboursements, je télécharge une attestation de droits, je déclare un changement de situation personnelle...



- **JE PRÉPARE MA RETRAITE**
Je souhайте bénéficier d'une simulation pour ma retraite ou être informé(e) de mes droits.



- **JE DÉCLARE MES IMPÔTS**
Je déclare et paie mes impôts, j'accède à mes documents fiscaux, je me renseigne sur la taxe d'habitation, la taxe foncière, le prélèvement à la source...



- **J'ÉTABLIS MES DOCUMENTS OFFICIELS**
Je fais ma pré-demande de passeport ou carte nationale d'identité, je demande ou renouvelle mon permis de conduire, mon certificat d'immatriculation...



- **JE FAIS VALOIR MES DROITS**
Face à un litige ou conflit, je m'informe sur les procédures et sur la saisie du Défenseur des droits, je demande un extrait de mon casier judiciaire...



- **JE SUIS AFFILIÉ(E) À LA MSA**
Je crée mon compte, je consulte mes paiements, je fais mes déclarations et demandes en ligne concernant ma santé, ma famille, ma retraite...



- **JE CHERCHE UN EMPLOI**
Je m'inscris/réinscris en ligne en tant que demandeur d'emploi, j'actualise ma situation, je consulte mes paiements...

Les documents indispensables auxquels je dois penser si mes démarches concernent :

L'ASSURANCE MALADIE (CPAM - AMELIFR)

- Mon n° de sécurité sociale (carte Vitale)
- Mon code confidentiel (compte AMELI)
- Ma carte d'identité en cours de validité

L'ASSURANCE RETRAITE (CARSAT)

- Mon n° de sécurité sociale (carte Vitale)
- Mon mot de passe confidentiel
- Ma carte d'identité en cours de validité

PÔLE EMPLOI

- Mon n° d'identifiant Pôle Emploi
- Mon mot de passe confidentiel
- Ma carte d'identité en cours de validité
- Mon CV imprimé ou sur clé USB (si nécessaire)

LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

- Particulier ou exploitant : n° de sécurité sociale (carte Vitale)
- Entreprise : n° de SIRET (14 chiffres)
- Une adresse email valide ou un n° de téléphone portable afin de recevoir le mot de passe provisoire lors de la création de l'espace
- Mot de passe confidentiel (à personnaliser lors de la 1^{re} connexion)

LES FINANCES PUBLIQUES/IMPÔTS (DGFiP)

- Mon n° fiscal
- Mon mot de passe confidentiel
- Mon n° d'accès en ligne (pour création de compte)
- Mon revenu fiscal de référence (pour création de compte)
- Mon dernier avis d'imposition
- Ma carte d'identité en cours de validité

TITRES SÉCURISÉS DE L'ÉTAT (ANTS)

- Mon identifiant ANTS
- Mon mot de passe confidentiel
- Ma carte d'identité en cours de validité

LA DÉFENSE DES DROITS (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

- Ma carte d'identité en cours de validité

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

- Mon n° de sécurité sociale
- Ma carte d'identité en cours de validité



NUMÉROS UTILES EN CAS DE PROBLÈME

- SPECTOM (en cas de problème avec les déchets) : 05 61 68 02 02
- EDF (en cas de problème électrique) : 09 72 67 50 09
- TDF (en cas de problème de diffusion de télé) : 09 70 81 88 18
- EN CAS DE PANNE DE PORTABLE : appeler le numéro de votre opérateur inscrit sur votre facture.
- SMDEA (en cas de problème concernant l'eau) : 05 61 04 09 00
- FRANCE SERVICE (voir la plaquette ci-contre) : 05 34 01 00 90
- ASSISTANTE SOCIALE : 05 61 69 04 10
- CLIC : 05 61 68 01 66
- EN CAS DE PANNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : s'adresser au secrétariat de la Mairie
- EN CAS DE CÂBLE RÉSEAUX DÉCROCHÉS OU CASSÉS : dommages-reseaux.orange.fr
- 3966 permet de contacter un médecin de garde la nuit (à partir de 20h), le week-end et les jours fériés.

Service-Public.fr



URGENCE Qui appeler ?

SAMU



15

Urgence médicale

POLICE SECOURS



17

Signaler une infraction

POMPIERS



18

Situation de péril ou accident

URGENCE SMS



114

Accessible par application ou SMS

EN MER



196

Sauvetage en mer

EUROPE



112

→ Urgence médicale
→ Infraction
→ Péril

RECENSEMENT DE LA POPULATION

À partir du jeudi 18 janvier 2024 et jusqu'au samedi 17 février 2024, un agent recenseur, Léo Dubois, se présentera au domicile des habitants pour collecter les informations nécessaires au recensement de la population de Sabarat. Il sera muni d'une carte tricolore nominative signée du maire.

Les administrés sont invités à répondre minutieusement aux questionnaires : une feuille de logement et un bulletin individuel.

Ils pourront également répondre sur le site www.le-recensement-et-moi.fr.

Pour cela, l'agent leur remettra les identifiants nécessaires.

Le recensement est un acte obligatoire auquel chacun doit se conformer et y répondre dans les délais impartis, soit auprès de l'agent recenseur, soit par internet, soit par retour des questionnaires en mairie ou à l'INSEE directement.



Tous ces renseignements permettent de connaître la population et de répondre ainsi aux besoins spécifiques en matières d'infrastructures, de logements, d'équipements...

Toutes les données recueillies sont strictement confidentielles et traitées de façon anonyme.
Renseignements en Mairie : 05 61 69 91 08.

MAIRIE / HORAIRES D'OUVERTURE

Rappel des horaires d'ouverture au public de la Mairie de Sabarat :

- Lundi, de 13h45 à 16h45
- Mercredi, de 9h15 à 12h30
- Jeudi, de 13h45 à 16h45
- Vendredi, de 9h15 à 11h45



Action Sociale de la Mairie

Comment fonctionne la Commission Communale d'Action Sociale de la Mairie de Sabarat ?

La Mairie de Sabarat a au sein de son Conseil Municipal une Commission Communale d'Action Sociale composée de 5 Conseillers Municipaux.

Nous souhaitons vous présenter ses actions et les axes qu'elle a choisi de suivre.

Sa mission première est d'accompagner, aider les personnes et les familles en situation de précarité, chercher des solutions à leurs difficultés. Elle intervient bien sûr en toute confidentialité. Chaque fois que cela est utile, elle appuie ses interventions sur un partenariat avec la CAF, le Conseil Général, la DDASS, les associations spécialisées...

Un choix très clair a été fait par tous les membres actifs de cette Commission. Il n'y aura aucune intervention intrusive au sein des foyers des personnes en difficulté, des personnes seules. Nous n'interviendrons que lorsque les personnes ou les familles de personnes en difficulté nous en feront l'expresse demande. Il n'est absolument pas question pour nous de nous substituer à la famille. Nous souhaitons simplement être un lien d'aide, nous serons là pour alerter la famille en cas de difficultés constatées pour une personne vivant seule à Sabarat par exemple, ou tout autre cas de figure.

De plus, les membres de la Commission Communale d'Action Sociale ne pouvant mettre en œuvre aucune aide via la seule Commission, présenteront les solutions possibles à apporter et les manières de les mettre en place en mettant la personne ou la famille demandeuse en relation avec les organismes compétents en la matière. La Commission Communale d'Action Sociale émet aussi régulièrement (deux fois par an) des communications sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre via les fiches Sociales distribuées en même temps que le journal communal.

Pour mémoire, trois fiches ont été déjà éditée :

La complémentaire santé solidaire, la mutuelle à un euro par jour, Le concept du maintien à domicile et Infos aides jeunes.

Si vous les avez égarées, vous pouvez toujours venir vous les procurer au secrétariat de la mairie à ses heures d'ouverture.

Pour toute demande de renseignements ou de rendez-vous, vous pouvez appeler le secrétariat de la mairie au 05 61 69 91 08 ou envoyer un mail à social.sabarat@orange.fr

N'hésitez pas, la confidentialité sera respectée et tous les renseignements vous seront donnés sur les aides et interventions possibles selon votre situation.

Afin de respecter l'intimité et les choix de chaque famille de sabaratois(es), nous allons vous demander de bien vouloir remplir ou faire remplir par les personnes de votre famille responsables de vous, le coupon suivant afin que nous sachions si nous pouvons intervenir en prévention d'événements exceptionnels.

En effet en cas d'événements climatiques exceptionnels : inondations, les températures qui s'envolent l'été avec la canicule, ... inscrivez vous ou inscrivez vos proches sur le registre communal dédié au plan de sauvegarde de la Mairie.

Ce service communal apporte de la sérénité aux aînés et à leurs proches lorsque des événements exceptionnels sont prévus sur notre commune, à travers un contact régulier, assuré par les membres de la Commission Communale d'Action Sociale auprès des personnes fragiles inscrites.



Vie de classe

Sorties et activités

École de Sabarat

racontée par les enfants



Dans **la cour**, on s'est départagé l'espace en trois parties : il y a le handball, la corde à sauter et le jeu du mur. On a aussi un coin terrasse avec un salon et plein de plantes.



En mathématiques on fait des jeux mais pas tous les jours .
 On apprend à résoudre des problèmes. C'est trop bien.
Si vous avez des enfants, venez à Sabarat dans la classe de cm1 & cm2 !



En géo on a fait une évaluation sur le planisphère. Dans la classe, on a des cartes et 2 globes terrestres dont un qui s'éclaire! Cette matière nous permet de se repérer dans le monde et de connaître les différents pays qui nous entourent.



Le Français, ça sert à lire et à écrire. Tous les matins avant la récré, on apprend comment se construit notre langue. Parfois, nous faisons des évaluations afin de savoir si nous la comprenons bien. On se rend compte que c'est une langue difficile à apprendre.

NON AU HARCÈLEMENT



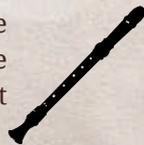
Maîtresse a repris un jeu d'un livre: Elle dit des phrases sur le harcèlement et on doit se diriger dans la case : d'accord ou pas d'accord, (ou rester dans la rivière du doute).

Puis, on écoute les arguments des autres et on a le droit de changer d'avis et de se redéplacer.

Le harcèlement, c'est mal !
À l'occasion de la journée nationale du harcèlement le 9 novembre, nous avons appris à reconnaître les situations de harcèlement et savoir comment réagir face à ce problème.
NON AU HARCÈLEMENT !!!!



En **musique**, on fait de la flûte à bec et on chante des chansons. La flûte c'est la maîtresse qui nous l'offre, elle nous apprend comment en jouer. On apprend l'Hymne à la joie (Beethoven), A la claire fontaine et Vive le vent d'hiver sur des partitions.



En **chant** on a appris « Le vent dans les voiles » et on apprend « L'air de rien ». Maîtresse a dit qu'on chante super bien, du coup, elle est trop contente. On va chanter encore plein d'autres chansons dans l'année car on apprend très vite.



Nous faisons des **balades botaniques**.

Parfois nous sortons de l'école et nous étudions les plantes, les arbres, les fleurs, les buissons et les herbes : Chênes, noyers, rosiers, vigne, orties...

Cela nous permet d'apprendre à reconnaître les arbres grâce à leurs feuilles et leurs fruits. Avec nos récoltes, nous avons fait des sets de table.

Nous avons de la chance d'avoir une école en pleine campagne !

Nous avons même dessiné le pont de Sabarat!

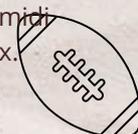


À la **cantine** la nourriture est trop bonne et Coco la cantinière est trop gentille! Je discute avec mes copains et ensuite on va s'amuser avec l'animatrice.



En **classe**, nous avons Mélissa, en service civique, qui nous aide à travailler et à résoudre les petits problèmes.

Avec **l'USEP**, on a fait une sortie balle ovale au Mas d'Azil. Le matin, on a participé à des activités et l'après midi on a disputé des matchs, par niveaux. C'était bien mais il faisait chaud !



On vous invite à notre premier **Concert** le dimanche 17 décembre à 11h30 au Marché de Noël des Amis de l'École qui se tiendra sous la halle des Bordes sur Arize!





Histoire et patrimoine

Sabarat en 1939

Superficie : 950 hectares. **Altitude** : 266 mètres. **Nombre d'habitants en 1939** : 442. **Fête patronale** : la Sainte Anne.

Moyens d'accès et communications : route nationale de Pamiers à Saint Girons ; route nationale de Foix à Carbone ; station des chemins de fer du Sud-Ouest (ligne de Toulouse-Roguet au Mas d'Azil et ligne de Carbone à Sabarat) ; autobus de Pamiers à Saint Girons et de Toulouse au Mas d'Azil ; postes et télégraphe, téléphone. À 5 kilomètres du Mas d'Azil, à 29 kilomètres de Pamiers et à 32 kilomètres de Foix.

Histoire, sites, monuments, curiosités : grotte creusée dans la montagne, ruines d'un vieux château, gorges de l'Arize, principaux commerces et industries, importante usine de chaux agricole, carrières de calcaire et d'empierrement de routes, (pierre de construction, à chaux appartenant à la commune. Le chargement peut se faire directement sur wagon à la carrière), scierie mécanique, machines agricoles.

Foires et Marchés : Foires fixes les 8 janvier, 8 mars, 5 juin, 5 septembre, 24 octobre et 7 décembre.

Maire :	LAFFONT Raoul
Adjoint :	VERGE François
Curé :	DENJEAN
Pasteur :	LACHERET
Instituteur :	PIQUEMAL
Institutrice :	Mme GAZAILLET
Receveur des Postes :	Mme SOULA
Receveur buraliste :	BOUBILA
Receveur municipal :	CHAMBERY au Mas d'Azil
Chef cantonnier :	AUTHIE
Afficheur :	SUTRA François
Boulangers :	CATHALA Émile
Epiciers :	FREYCHE Henri, Société l'Épargne
Forgerons :	LOURDE Jean
Hôtels :	CATHALA Émile
Journaux :	LAFFITTE Bonaventure
Machines agricoles :	LOURDE Jean
Maçons et charpentiers :	DANE Paul
Sable :	FRAISSE
Cafés :	CANCEL Adrien, CATHALA Émile
Charrons :	RIU Louis
Charcutiers :	MASSIP Noël
Chaux, Plâtres et Ciments :	FRAISSE
Entrepreneurs de transports :	NOUGUE François, CROUZET Louis, GIMET Ferdinand
Essences :	FREYCHE Henri
Sabotiers :	FORGUES Ferdinand, DELRIEU Achille
Scieries :	RIU Éloi
Tabacs :	BOUBILA Alphonse
Tuteurs et Échalas :	RIU Éloi
Principaux propriétaires :	De Marveille, LAFFONT Pierre, VERGE François, PONS Henri, ARGAUD René

